

6. Santé de l'individu et santé de la société.

Aujourd'hui , les problèmes de santé sont "médicalisés". La "santé" au sens strict n'est plus reliée à la "santé" , au sens large , telle qu'elle a été définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme "un état de bien-être global, physique, mental et social". Il est temps que tous ceux qui entendent lutter pour ce bien-être global des immigrés s'efforcent de leur réappropriier leur santé : l'accident de travail n'est pas le simple fruit d'un hasard malheureux, mais d'un travail trop dangereux , d'un manque de précautions , d'un excès de fatigue ou de monotonie, d'un manque de goût pour un travail dont on ne voit pas le sens et aux fruits duquel on ne participe pas. La maladie n'est pas la simple conséquence de l'arrivée malheureuse d'un microbe ou d'un virus, mais bien d'un affaiblissement progressif des résistances d'un organisme surmené , malmené et dans cette fatigue même, il ne faut pas voir seulement les causes "matérielles" (horaire, effort physique, etc...), mais aussi les causes d'ordre psychique (mauvaises relations dans le travail , avec les supérieurs ou avec les autres travailleurs, sentiment d'être "exploité", frustrations et soucis de toutes sortes) (1).

Les problèmes de santé mettent en cause l'ensemble du système social, qui est déshumanisant, aliénant (2). Les pratiques de santé aussi ont aujourd'hui ce caractère déshumanisant, parcellisant, aliénant, et en particulier pour l'immigré.

7. Initiatives.

Devant l'énormité du changement (disons de la révolution) qui s'imposerait, commençons par promouvoir des initiatives qui aient valeur d'exemples ou de conscientisation. Je pense entre autres à des maisons de quartier où participent , dans le contexte global d'une action sociale et éducative pluri-disciplinaire, des médecins, infirmières, kinésithés, psychologues. On s'y efforce vraiment de rencontrer les problèmes globaux d'une population à échelle humaine , et d'y favoriser de meilleures relations humaines, un esprit de solidarité, de responsabilité collective, etc... Les malades y sont rencontrés en tant que personnes, liées à tout un contexte familial, social, économique, culturel. Le personnel médical et social se fait solidaire du quartier et de ses habitants, il n'est pas là comme "fonctionnaire de la santé" , il s'efforce d'apprendre à la population à prendre elle-même en charge ses problèmes.

Pour terminer, je signale une initiative récente qui entend promouvoir une réflexion et des actions dans le domaine de la santé des immigrés : la Constitution d'un "Comité médico-social pour la santé des immigrés" (3). On peut espérer qu'il sera à même de pallier au manque manifeste d'information sanitaire et de documents pratiques à l'usage des immigrés , d'études et de recherches, d'échanges d'informations , de mise en commun des problèmes vécus un peu partout dans ce domaine. Ce Comité voudrait constituer aussi une certaine force de pression pour obtenir certaines réformes, telles que l'engagement, dans les diverses

(1) On sait que l'espérance moyenne de vie d'un manoeuvre n'est que de 62 ans, alors qu'elle atteint environ les 70 pour la plupart des professions (73 ans pour les cadres).

(2) Lire à ce sujet le livre passionnant de Ch. DAYANT, "Plaidoyer pour une anti-médecine", Presses de la Cité, Paris, 1974.

(3) Adresse provisoire : Ph. de BRIEY , Place de la Reine, 23/5 - 1030 Bruxelles - Belgique. Tél. 219.63.94.

structures sociales et médicales , de personnel immigré issu du milieu même des travailleurs. Il entend également lutter contre toutes les discriminations , les négligences , les manques de respect que doivent trop souvent subir les immigrés de la part du personnel ou des institutions de santé.

Philippe de BRIEY

Ceux qui désireraient acquérir le mémoire de Ph. de BRIEY , "Les travailleurs turcs et la santé" (160 pages, 150 fb) peuvent lui écrire (Place de la Reine, 23 - 1030 Bruxelles - Belgique).

(Extrait de "Objectif Immigrés" n° 28, novembre-décembre 1977)

REFUGIES

ACCUEIL EN FRANCE DES REFUGIES
ET PERSONNES DEPLACES

"France - Terre d'Asile" nous fait parvenir cette note sur le rôle des différentes associations dans l'accueil des réfugiés du S.E. asiatique.

+

Face à des éléments d'information erronés parus dans la presse tant parlée qu'écrite ou circulant dans divers milieux , le comité de liaison entre associations pour l'accueil des réfugiés et personnes déplacées d'Indochine, a, au cours de sa séance du 20 janvier 1978, adopté le texte suivant :

1. Le programme d'aide aux réfugiés en Thaïlande est le fait du Haut Commissariat pour les Réfugiés-Nations Unies (en abrégé : H.C.R.).

Le C.I.M.E. (Comité Intergouvernemental pour les Migrations Européennes) pour sa part , a été chargé par le H.C.R. d'acheminer les réfugiés vers les pays d'installation définitive, la couverture des frais entraînés par cette opération étant assurée sur les fonds du H.C.R. sous forme de prêt.

2. Les quelque 33.000 réfugiés et personnes déplacées d'Indochine accueillis officiellement en France depuis mi-mai 1975, dans le cadre du programme d'installation définitive de ces personnes sur des fonds d'Etat provenant du Ministère de la Santé et de la Sécurité Sociale , l'ont été par un ensemble d'associations qui ont coordonné leur action pour ce faire : CIMADE - Croix Rouge Française - France Terre d'Asile - Secours Catholique - Service Social d'Aide aux Emigrants.

3. Dès fin mai 1975, pour assurer cette coordination, les associations précitées ont :

a) Constitué un Comité de Liaison "Indochine", qui se réunit, depuis, régulièrement.

b) Signé un protocole d'accord, aux termes duquel les tâches se répartissent entre elles de la façon suivante :

- CIMADE : Initiation au français (réfugiés hébergés dans les centres ou isolés) : gestion des fonds nécessaires,
- C.R.F. : Accueil aux aéroports par des antennes spécialement mises sur pied, et transport dans les centres de transit de la région parisienne; établissement d'un fichier signalétique; ultérieurement, responsabilité des mesures de placement nécessaires pour certains mineurs,
- F.T.D.A. : Prospection pour ouvrir des centres provisoires d'hébergement, tous gérés ensuite localement; gestion des centres de transit de la région parisienne, et responsabilité tant du dépistage médical que de la répartition des réfugiés dans les centres provisoires d'hébergement; acheminement des réfugiés dans ces centres; contrôle du fonctionnement des centres,
- S.C. : Aide immédiate aux réfugiés vivant en dehors des centres d'hébergement et qui attendent la prise en charge financière du S.S.A.E.; parrainage d'enfants isolés dans des familles ou des institutions; présentation et réalisation des plans d'installation des réfugiés à la sortie des centres,
- S.S.A.E. : Action sociale individualisée auprès des réfugiés vivant en dehors des centres d'hébergement (personnes jamais hébergées ou sorties des C.P.H.) : en collaboration avec les autres organismes et les services sociaux français, préparation et aide à l'insertion dans la société d'accueil par la recherche de solutions individuelles ou collectives; aide financière donnée surtout aux réfugiés vivant en solution individuelle et apportée comme support de l'action sociale = aide de subsistance et aide à l'installation.

4. A partir de la rentrée 1975, le Comité National d'Entraide Franco-Cambodgien, Franco-Laotien, Franco-Vietnamien, créé en juillet 1975 à l'initiative du Ministère des Affaires étrangères, a participé aux réunions du comité de liaison précité (1).

Il a, par la suite, assuré les tâches suivantes :

a) Liaison avec les autorités au plus haut niveau, interventions auprès de l'administration, questions d'information et regroupement des offres spécifiques d'emploi.

b) Recherche de logements, surtout dans la région parisienne, organisation de possibilités spécifiques de formation professionnelle, création de nombreuses délégations en province.

c) Tenue mensuelle d'une réunion d'information, à laquelle est convié un large éventail d'associations et d'administrations.

(1) Les présidents des associations signataires du protocole d'accord de mai 1975 font partie du conseil d'administration au Comité National d'Entraide Franco-Cambodgien, Franco-Laotien, Franco-Vietnamien.

d) Dès l'été 1976, installation en Thaïlande d'une mission qui, depuis, en étroite collaboration avec l'Ambassade de France et le H.C.R., établit les listes des réfugiés acceptés en France, et constitue les groupes de réfugiés au départ de Bangkok.

e) Préparation et réalisation d'opérations sélectives d'accueil entreprises en faveur de certains groupes ethniques : Thaï en France, et Hmongs en Guyanne.

5. Bilan :

Quelques données doivent être précisées :

- Environ 30 % des personnes accueillies aux aéroports ont opté, soit dès l'aéroport, soit après un séjour en transit, pour une solution individuelle. La majorité d'entre eux rejoint des parents, amis ou répondants qui les accueillent et les aident à s'insérer (1); certains disposent de moyens personnels qu'ils mettent en oeuvre.

- Les autres (environ 70 %) utilisent, après le transit, la solution collective : prise en charge au titre de l'aide sociale dans un centre provisoire d'hébergement où leur entretien est assuré par un prix de journée d'Etat. La durée de cette prise en charge est de 3 à 6 mois.

115 centres provisoires d'hébergement ont ainsi fonctionné pour cet accueil dans 67 départements; 66 d'entre eux, répartis dans 44 départements, participent actuellement à l'hébergement de ces réfugiés, ce dispositif d'accueil représentant environ 4.000 places.

- Sur les 22.400 personnes qui ont bénéficié de la solution collective, (sont inclus dans ce chiffre un certain nombre de personnes venues en France par leurs propres moyens) 18.500 ont déjà quitté les centres provisoires d'hébergement, avec des solutions de première insertion.

- Depuis janvier 1976, le FILAID (Fonds d'Installation Locale aux Asilés d'Indochine), constitué de subventions du Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (H.C.R.) et de sources françaises tant publiques que privées, a été constitué dans le cadre de l'association pour l'établissement des réfugiés étrangers (A.E.R.E.) présidée par un représentant du Ministère des Affaires Etrangères, pour faciliter, grâce à des mesures d'assistance matérielle appropriées, l'intégration dans la communauté nationale des réfugiés d'Indochine accueillis en France.

(1) De mai 75 à décembre 77, 6.312 familles, représentant 14.021 personnes, ont reçu une aide de subsistance sur les fonds d'Etat alloués au S.S.A.E. et distribués par lui. Cette aide de subsistance peut être accordée après étude du dossier aux catégories de personnes suivantes :

- réfugiés ayant adopté une solution individuelle d'insertion (acheminés par le CIME et reçus aux aéroports par la Croix Rouge Française, ou venus en France par leurs propres moyens),
- réfugiés sur place (en France avant les événements de mai-juin 75) et ayant perdu leurs ressources,
- réfugiés sortis tôt des centres provisoires d'hébergement, mais seulement dans le cadre des 6 mois de prise en charge.

La sous-commission du FILAID se réunit en moyenne une fois par mois et examine chaque fois une centaine de dossiers présentés par le Secours Catholique et le S.S.A.E.; en plus de ces deux associations participent régulièrement à cette sous-commission les associations suivantes : le C.N.E., la C.R.F., F.T.D.A.

+

Le Comité de liaison, dont il est fait mention dans le premier paragraphe du présent texte, est composé des associations suivantes :

- CIMADE (Service Oecuménique d'Entraide), 176 rue de Grenelle - 75007 PARIS - Tél. 705.93.99,
- C.N.E. (Comité National d'Entraide Franco-Cambodgien, Franco-Laotien, Franco-Vietnamien), 42 rue Cambonne - 75015 PARIS - Tél. 567.01.20,
- COJASOR (Comité Juif d'Action Sociale et de Reconstruction), 6 rue Rembrandt - 75008 PARIS - Tél. 766.04.74,
- COMPAGNONS d'EMMAUS, 2 avenue de la Liberté - 92220 CHARENTON - Tél. 368.62.44,
- CROIX ROUGE FRANCAISE, 17 rue Quentin Bauchart - 75008 PARIS - Tél. 261.51.05,
- ENTRAIDE UNIVERSITAIRE, 40 rue Rouelle - 75015 PARIS - Tél. 577.24.90,
- FRANCE TERRE D'ASILE, 29 rue Saint-Amand - 75015 PARIS - Tél. 533.66.84,
- SECOURS CATHOLIQUE, 106 rue du Bac - 75007 PARIS - Tél. 260.37.70,
- S.S.A.E. (Service Social d'Aide aux Emigrants), 391 rue de Vaugirard - 75015 PARIS - Tél. 532.27.79.

REGION ILE DE FRANCE

POPULATION ETRANGERE EN
ILE DE FRANCE EN 1975

Nous relevons dans "Aspects - Statistiques de l'Ile de France" (Décembre-janvier 1978) un graphique exprimant clairement la répartition par nationalité des étrangers dans les départements d'Ile de France en 1975.

Toujours en Ile de France, nous avons procédé à une estimation du nombre des jeunes de 0 à 25 ans.

+

POPULATION ETRANGERE PAR NATIONALITE ET PAR DEPARTEMENT EN 1975



